



Paris, le 11 mai 2015

**Monsieur le Secrétaire général
du MEDDE et MLETR**

Monsieur le Secrétaire général,

Alors que les directeurs des DREAL ont finalisé les diagnostics qui leur avaient été demandés, il apparaît que ces éléments n'ont pas tous été présentés dans le cadre des instances de concertation (Comités techniques de proximité ainsi que les CHSCT pour ce qui concerne les questions immobilières).

Le Gouvernement a depuis désigné sept Préfets préfigurateurs chargés, en lieu et place des directeurs régionaux, d'élaborer un projet d'organisation régionale de leurs services.

Or, il apparaît que la concertation organisée à cette échelle interministérielle est effectuée dans un cadre totalement informel et le plus souvent à l'insu des représentants des organisations représentatives des DREAL.

Par ailleurs, nous venons de prendre connaissance de l'ordre du jour du prochain Comité technique ministériel, le 21 mai 2015, sur lequel ne figure aucun point relatif aux projets d'organisation future des DREAL dans le cadre de la réforme territoriale.

Cette opacité totale au niveau ministériel s'ajoutant aux errements observés localement est inacceptable, a fortiori dès lors qu'il apparaît que les architectures « modularisables » des futures DREAL seraient élaborées en dehors de toute consultation des instances, prévoyant dès lors de placer ces dernières devant des projets aboutis.

../..

Nous n'osons imaginer que les Ministres accepteraient que les DREAL soient restructurées sans que les organisations syndicales n'aient été informées au préalable des diagnostics effectués par les DREAL ni que les instances n'aient été consultées sur leurs propositions aux préfigureurs. C'est pourquoi nous demandons que soit inscrit à l'ordre du jour du CTM du 21 mai un point relatif à l'état des lieux du dialogue social sur ce projet et qui comprendrait :

1. au niveau local :

Le dialogue social mené dans chacune des DREAL :

- Information ?
- Concertation ?
- Consultation ?

Et, dans ces deux derniers cas, dans quel cadre ?

2. au niveau national :

Le projet ministériel :

- maintien souhaité d'une présence ministérielle, au 1er janvier 2016 et dans une perspective de cinq ans, pour quelles missions sur des sites ayant vocation à ne plus être chefs lieux,
- évolution organisationnelle souhaitée par les ministres dans les DREAL des régions dont le périmètre géographique demeure inchangé ?
- devenir des unités territoriales rattachées aux DREAL ?

Par ailleurs, nous vous demandons d'inviter formellement chaque DREAL qui ne l'aurait pas encore fait à réunir les instances de dialogue social formel pour recueillir l'avis des représentants des personnels sur le diagnostic effectué et à engager une concertation préalablement à l'établissement des propositions de réorganisation des directeurs aux Préfets préfigureurs.

Étant donné que ce Comité technique ministériel est convoqué à 14 h 30 avec un ordre du jour très chargé nous vous demandons d'inscrire en premier point la réforme territoriale dans les DREAL.

Nous vous rappelons notre opposition aux principes de ces réformes et à la méthode de leur mise en œuvre, au mépris de la démocratie sociale.

Nous nous permettons de vous rappeler que nous sommes toujours dans l'attente de la réponse des ministres à notre demande d'audience du 28 avril dernier sur un certain nombre d'autres sujets prioritaires.

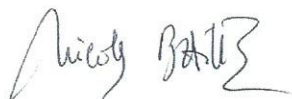
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de notre parfaite considération.

Pour la FEETS-FO



Jean Hédou
Secrétaire général

Pour la FNEE-CGT



Nicolas Baille
Secrétaire général

Pour la FSU



Jean-Luc Ciulkiewicz

Pour Solidaires



Laurent Pidancet
Délégué fédéral